

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1386

12 juin 2013

SOMMAIRE

Cano S.à r.l.	66518	Lux Finance Trust S.A.	66511
ComfortStay BenelUKx S.A.	66483	Misys Newco 2 S.à r.l.	66489
Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF	66489	Misys Topco S.à r.l.	66484
C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planifica- tion de Travaux Industriels	66492	MIV Luxembourg S.à r.l.	66491
Dufour-X S.A.	66482	Monier Group S.à r.l.	66494
Edita S.A.	66483	Monsanto Treasury Services	66492
EHI International S.à r.l.	66486	Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	66487
F.G.C. Mobile s.à r.l.	66482	PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.	66496
Fondation Faune-Flore, Institut de recher- che sur le patrimoine naturel et la biodi- versité	66486	PMB Real Estate S.A.	66483
HEDF II Spain S.à r.l.	66493	Pro Investissements Management S.A., SPF	66493
HEDF II UK S.à r.l.	66494	QCP GCO Equity Investors S.à r.l.	66490
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) V	66510	QCP GCO Investments II S.à r.l.	66491
Henderson Global Investors (Brand Mana- gement) S.à r.l.	66526	Rex MidCo S.A.	66488
HEVAF LS 17 S.à r.l.	66511	Sailux S.A.	66495
Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.	66488	Sainternational S.A.	66527
Hines - Moorfield Brindley 6 S.à r.l.	66484	SE Global S.A.	66490
Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l.	66485	Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF	66526
Huaros, S.à r.l.	66501	Telemedicine Enterprises S.A.	66492
HV Freehold S.à r.l.	66485	Total Management Associates S.A.	66498
Infomail S.A.	66487	Ulysse Investissement S.à r.l.	66528
INOVA Exploration Holdings S.à r.l.	66493	VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	66528
KKH Investments S.à r.l.	66491	Vimo S.A.	66482
LNR Europe Holdings S.à r.l.	66489	WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.	66494

F.G.C. Mobile s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 6, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.028.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 17.04.2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a dissous et déclaré en état de liquidation la société à responsabilité limitée F.G.C. MOBILE Sàrl, établie et ayant son siège social à L-9240 Diekirch, 6 Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 100028.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH et liquidateur Me Claude Speicher, avocat à la Cour, à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal de commerce de Diekirch endéans les 3 semaines de la présente publication.

Pour extrait conforme

Me Claude SPEICHER

Le liquidateur / Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013053140/18.

(130064442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Vimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.180.

En date du 1^{er} mars 2013, les actionnaires décident de résilier le commissaire aux comptes, MEMOLA, LANG&HEIN Sàrl, 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Et décide de nommer comme commissaire aux comptes la société,

WEYDERT, WELTER&ASSOCIES Sàrl, 50A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen.

Le mandat respectif viendra à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels en date du 1^{er} mars 2019.

Signature

Conseil d'administration

Référence de publication: 2013053089/15.

(130064760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Dufour-X S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.564.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 21 Février 2013

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Hans Rolf Johannes Gerling, résidant Casa San Giorgio, CH-6652 Tegna (Suisse), Administrateur de classe A;

- Monsieur Heino Von Have, avec adresse professionnelle au 43, Dufourstrasse, CH-8008 Zürich (Suisse), Administrateur de classe A;

- Madame Candice De Boni, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Administrateur de classe B et Présidente du Conseil d'Administration

et du Commissaire:

FIN-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 42.230

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2013.

Référence de publication: 2013052552/21.

(130064208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

ComfortStay BenelUKx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.339.

Par jugement rendu en date du 17 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme / à responsabilité limitée

la société anonyme ComfortStay BenelUKx S.A., établie et ayant son siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 28, Gruuss-Strooss, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 107 339.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Daniel BAULISCH, Avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Daniel BAULISCH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013052359/21.

(130063776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

PMB Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.519.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 avril 2013

1. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Albina BOECKLI et de Madame Ludmila ENILINA de leurs fonctions d'administrateurs.

2. Sont nommés administrateurs, en leur remplacement, jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2016:

- Maître Antoine Meynial, né le 06 février 1966 à Paris (F), 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

- Madame Carmen Andries, née le 19 août 1975 à Onesti (RO), 83A Valence Wood Road Dagenham, EssexRM8 3AP, Royaume-Uni

DANDOIS & MEYNIAL

Référence de publication: 2013052929/15.

(130064238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Edita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 129.294.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue Rue Henri Koch à Esch-sur-Alzette le 26 avril 2012 à 14.00 heures

Bureau

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Alvin Sold.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nic Nickels.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateurs Madame Danièle Fonck et Monsieur Dr. Pietro Paolo Supino présents et acceptants.

Le bureau ainsi constitué dresse et clôture la liste de présence.

Résolutions

5^{ème} résolution:

L'Assemblée générale accepte la démission de Monsieur Martin Kall, né le 7 janvier 1961 à Bergisch-Gladbach (Allemagne) et domicilié à CH-8702 Zollikon, Sonnenfeldstrasse 6 (Suisse).

Cette résolution est prise à l'unanimité.

7^{ème} résolution:

L'Assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur d'Edita S.A. et pour une période de un an, Monsieur Christoph Tonini, né le 14 décembre 1969 à Regensdorf (Suisse) et domicilié à CH-8704 Herrliberg, Mittelbergsteig 7.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

6^{ème} résolution:

L'Assemblée générale renomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le n° B 65 477.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au Procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2013.

Danièle Fonck

Administrateur

Référence de publication: 2013053137/32.

(130064843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Hines - Moorfield Brindley 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.906.873,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.954.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 avril 2013

L'Associé Unique de Hines - Moorfield Brindley 6 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant A de la Société à partir du 22 avril 2013;

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société à partir du 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Hines - Moorfield Brindley 6 S.à r.l.

Référence de publication: 2013052681/18.

(130064369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Misys Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.403.771,38.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.357.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 mars 2013, que l'associé de la Société, Tahoe Manco S.C.A., a transféré les parts sociales suivantes:

- 4.888.893 parts sociales de catégorie B1

- 4.888.893 parts sociales de catégorie B2

- 4.888.893 parts sociales de catégorie B3

- 2.444.448 parts sociales de catégorie C1

- 2.444.448 parts sociales de catégorie C2

- 2.444.448 parts sociales de catégorie C3

qu'il détenait dans la Société à:

- Magic Newco 3 S.à r.l., qui a changé sa dénomination en Misys Newco 3 S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Misys Newco 3 S.à r.l.	139.459.039 parts sociales de catégorie A1
	139.459.038 parts sociales de catégorie A2
	139.459.038 parts sociales de catégorie A3
	4.888.893 parts sociales de catégorie B1
	4.888.893 parts sociales de catégorie B2
	4.888.893 parts sociales de catégorie B3
	2.444.448 parts sociales de catégorie C1
	2.444.448 parts sociales de catégorie C2
	2.444.448 parts sociales de catégorie C3

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Misys Topco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013052820/32.

(130064662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.138.513,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.955.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 avril 2013

L'Associé Unique de Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant A de la Société à partir du 22 avril 2013;

- De nommer:

* Monsieur Jean-Baptiste Willot, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société à partir du 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Hines - Moorfield Brindley 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2013052682/18.

(130064368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

HV Freehold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.637.

RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'acte de transfert de siège des Iles Vierges Britanniques au Luxembourg de la société HV Freehold S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B172.637, signé pardevant Maître Martine SCHAEFFER en date du 6 novembre 2012, numéro 2372/2012 de son répertoire,

enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 8 novembre 2012 sous la relation LAC/2012/52449,

et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 14 novembre 2012, sous le numéro L120195492, des erreurs matérielles sont survenues.

D'une part, il a été oublié de mentionner la date de constitution de la société aux Iles Vierges Britanniques, à savoir le 26 novembre 2009, laquelle doit être reprise comme date de constitution ici au Luxembourg et

D'autre part, la disposition transitoire concernant l'exercice social a été erronément indiquée comme débutant à la date de l'acte et se terminant au 31 décembre 2012 alors que celui-ci a débuté au 1^{er} avril 2012 et doit se terminer au 31 décembre 2012.

En conséquence, la disposition transitoire aurait dû se lire comme suit:

Dans sa version anglaise:

"*Transitory Provisions*"

By derogation from Article 14.1 of the articles of association, the current financial year began April 1, 2012, and will end on December 31, 2012."

Dans sa version française:

«*Disposition transitoire*»

Par dérogation à l'article 14.1 des statuts, l'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} avril 2012, s'achèvera le 31 décembre 2012.»

Signé: Notaire Martine SCHAEFFER.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2013. Relation: LAC/2013/16880. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049241/39.

(130060338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

EHI International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 166.406.

En date du 15 avril 2013, l'associé unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013.
- Laurent Baucou, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049159/14.

(130060408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Fondation Faune-Flore, Institut de recherche sur le patrimoine naturel et la biodiversité, Fondation.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg G 60.

Bilan au 31 décembre 2011

Actif		Passif	
Créances	140,00	Patrimoine	49 578,70
Avoirs en banque	91 895,75	Résultats reportés	6 126,63
		Résultat de l'exercice	-2 793,18
		Dettes	14 997,44
		Comptes de régularisation	24 126,16
	92 035,75		92 035,75

Compte de résultats au 31 décembre 2011

Dépenses		Recettes	
Frais généraux	3 026,65	Subventions Formation-recherche	151 794,29
Frais de personnel (AFR)	157 215,48	Subside reçu (Ministère)	5 500,00
Charges financières	48,31	Intérêts bancaires créditeurs	433,07
Charges exceptionnelles	230,10	Produits exceptionnels	0,00
		Perte de l'exercice	2 793,18
	160 520,54		160 520,54

Budget prévisionnel pour l'exercice 2012

Dépenses		Recettes	
Frais généraux	2 500,00	Subventions Formation-recherche	206 041,05
Frais de personnel (AFR)	206 041,05	Intérêts bancaires créditeurs	400,00
		Déficit de l'exercice	2 100,00
	<u>208 541,05</u>		<u>208 541,05</u>

Le Conseil d'Administration:

Guy Colling, Lucien Hoffmann, Christian Ries, Sandra Cellina, Paul Diederich, Edmée Engel,
Arno Frising, Jos A. Massard, Claude Meisch, Jean-Pierre Schmitz, Norbert Stomp, Jean-Pierre Meisch

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013052625/34.

(130064545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.534.

En date du 22 avril 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de M.C.J. Weijermans, du poste de gérant;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOSAIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Paul Galliver

Gérant

Référence de publication: 2013052861/17.

(130064563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Infomail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.600.

Extrait du Conseil d'administration du 18 mars 2013

«Le Conseil d'administration

- prend, avec regret, acte de la démission de Monsieur Jean-Marie Schanck en tant que membre du Conseil d'administration et administrateur délégué d'Infomail S.A. avec effet au 19 mars 2013;
- décide de combler cette vacance de poste en cooptant Monsieur Claude Hansen comme nouveau membre du Conseil d'administration, décision à confirmer par la prochaine Assemblée générale;
- décide de nommer Monsieur Claude Hansen administrateur délégué, fonction à exercer conjointement avec Monsieur Weyer, membre du Conseil d'administration et administrateur délégué d'Infomail S.A., décision à confirmer par la prochaine Assemblée générale.»

Adresse professionnelle de Monsieur Claude Hansen:

8A, avenue Monterey

L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Marc Weyer

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013052067/23.

(130063949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.203.406,40.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.934.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 avril 2013

L'Associé Unique de Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 22 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Hines Holdings Luxembourg 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2013052683/18.

(130064330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Rex MidCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.908.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en date du 16 avril 2013 les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission des administrateurs de catégorie A suivants à compter du 8 octobre 2012:

Monsieur Marco Jesi, né le 12 octobre 1949 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle au 4, Via A.M. Grancini, I-20145 Milan, Italie.

2. Démission des administrateurs de catégorie A suivants à compter du 22 octobre 2012:

Monsieur John von Spreckelsen, né le 23 octobre 1942 à Hamburg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 204, Old Woking Road, White Ladies, GU22 8HN Woking, Surrey, Royaume-Unis.

3. Démission de l'administrateur de catégorie B suivant à compter du 16 avril 2013:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination de l'administrateur suivant à compter du 16 avril 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019:

- Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, en qualité d'administrateur unique de la Société ayant pour représentant permanent Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5. Démission du commissaire aux comptes suivant à compter du 16 avril 2013:

La société Ernst & Young, immatriculée sous le numéro B47771 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

6. Nomination du commissaire aux comptes suivant pour une durée indéterminée à compter du 16 avril 2013:

La société EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rex MidCo SA.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur unique

Référence de publication: 2013049426/36.

(130060459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 126.910.

L'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2013 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Rudolf Kömen et Fernand Schaus en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Virtuoso SICAV-SIF et de nommer Monsieur Lars Dieterle comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Lars Dieterle, Membre du Conseil d'Administration
1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers, sis au 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.
Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus
Directeur / Directeur

Référence de publication: 2013052507/28.

(130064171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Misys Newco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.550,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.274.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 mars 2013, que l'associé de la Société, Tahoe ManCo S.C.A., a transféré la totalité des 550 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Magic Newco S.à r.l., qui a changé sa dénomination en Misys Newco S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Misys Newco S.à r.l. 20.550 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Misys Newco 2 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013052818/17.

(130064660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

LNR Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.839.

Extrait du contrat de distribution et de contribution en date du 19 avril 2013

En vertu du contrat de distribution et de contribution exécuté en date du 19 avril 2013, il a lieu de noter que les actions de la Société ont été transférées dans l'ordre suivant:

- Diesel Limited, une société enregistrée sous le numéro 36346 auprès du Registre de Commerce des Bermudes et ayant son siège social à CONYERS, DILL&PEARMAN, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda a transféré 125 parts sociales, d'une valeur de 100 Euros chacune, constituant la totalité des Parts Sociales de la Société (les "Parts Sociales") à la société LNR PROPERTY LLC;

- LNR PROPERTY LLC, une société enregistrée sous le numéro 2760143 auprès du Registre de Commerce de Delaware et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis a transféré les Parts Sociales à la société SPT LNR PROPERTY LLC;

- SPT LNR PROPERTY LLC, une société enregistrée sous le numéro 5309160 auprès du Registre de Commerce de Delaware et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis a transféré les Parts Sociales à la société SPT LNR HP UK LTD;

Il en résulte que l'associé unique de la Société est SPT LNR HP UK LTD, une société enregistrée sous le numéro 8490754 auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni et ayant son siège social à 411 Tower Bridge Business Centre, 46-48 East Smithfield, London E1W 1AW, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2013052789/27.

(130064535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

QCP GCO Equity Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.760.

EXTRAIT

En date du 23 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Puneet K Gulati en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et de nommer Brian Bytof, né le 25 août 1973, en Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1065 Avenue of the Americas, New York 10018, Etats-Unis d'Amérique, nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052943/15.

(130064537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

SE Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.098.

Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 31 janvier 2013

En date du 31 janvier 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg, à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Monsieur Sébastien Gravière, Monsieur Michael Zianveni, Monsieur Jean-Yves Nicolas et Monsieur Marc Koeune de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 31 janvier 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 31 janvier 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, employé privé, né le 14 Mars 1973 à Saint-Avold (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali Fétique, employée privée, née le 1^{er} Février 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Chloé Gaubert, employée privée, née le 12 novembre 1982 à Lyon (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.AR.L. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 31 janvier 2013.

5. de nommer Veridice S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 31 janvier 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SE GLOBAL S.A.

Référence de publication: 2013052240/30.

(130063700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

QCP GCO Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.766.

—
EXTRAIT

En date du 23 avril 2013, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Puneet K Gulati en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et de nommer Brian Bytof, né le 25 août 1973, en Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1065 Avenue of the Americas, New York 10018, Etats-Unis d'Amérique, nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052945/15.

(130064540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

KKH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.783.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse de Monsieur Josep-Maria Farre Viader est la suivante: 50, Holland Street, bâtiment Block A, étage Flat 901, GB - SE1 9FU Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013052756/15.

(130064141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

MIV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.560.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.332.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 19 avril 2013 de la société MIV Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes:

1, Démission du Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013:

Monsieur Mark BARBERIO, ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, bâtiment One Town Center, USA - 14226 Amherst.

Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 10 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur James Craig Orchard, né le 24 août 1950 à Indiana, États Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle 501, John James Audubon Parkway, One Town Center, 14226 Amherst, États Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIV Luxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2013052853/21.

(130064929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

Il est à noter que la forme juridique de l'associé unique à savoir Monsanto Invest N.V. a changé et est désormais Monsanto Invest B.V. Il y a lieu également de modifier le numéro d'immatriculation N.V. 637.807 par le numéro d'immatriculation 806985343.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Pour Monsanto Treasury Services

Signature

Référence de publication: 2013052827/15.

(130064719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planification de Travaux Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 101.644.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 27 juin 2012

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ATWELL, 15, rue Edward Steichen L 2540 Luxembourg pour une durée d'un an en qualité de réviseur d'entreprise. Sa mission se terminera après l'examen et l'approbation des comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013052487/15.

(130064531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Telemedicine Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 avril 2013.

Résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer:

Administrateurs:

- Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, avec résidence professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Virginie Derains, employée privée, avec résidence professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- Sarah Lobo, master of commerce, avec résidence professionnelle au 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Commissaire aux comptes:

- La société «Picigemme S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38 Haerebiërg, L-6868 Wecker (RCS Luxembourg, section B numéro 75.133)

Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Référence de publication: 2013052274/26.

(130064002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

Pro Investissements Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 138.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO INVESTISSEMENTS MANAGEMENT S.A., SPF

Référence de publication: 2013052937/11.

(130064439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

HEDF II Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 337.800,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.886.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 avril 2013

L'Associé Unique de HEDF II Spain S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 22 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

HEDF II Spain S.à r.l.

Référence de publication: 2013052691/18.

(130064722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

INOVA Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.414.200,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.312.

En raison de la liquidation volontaire de INOVA Bermuda Ltd., décidée par son associé unique, INOVA Geophysical Equipment Limited, en date du 11 avril 2013, les 4000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, que possédait INOVA Bermuda Ltd. ont été distribuées à INOVA Geophysical Equipment Limited, déjà propriétaire de 92568 parts sociales de la Société, en vertu d'un contrat de distribution daté du 18 avril 2013 entre INOVA Bermuda Ltd. et INOVA Geophysical Equipment Limited avec effet au 18 avril 2013.

En conséquence de cette distribution, toutes les parts sociales de la Société sont détenues par INOVA Geophysical Equipment Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INOVA Exploration Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013052734/18.

(130064518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Monier Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 14 décembre 2012

En date du 14 décembre 2012, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 18 décembre 2012 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 18 décembre 2013:

* Monsieur Axel ZWANZIG

* Monsieur Dieter Bruno Fritz KLEINFELDT

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 18 décembre 2012 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 18 décembre 2013:

* Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN, né le 27 janvier 1970 à Eutin, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

* Madame Margit KÖHLER, née le 11 février 1959 à Frankfurt am Main, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

Monier Group S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013052822/24.

(130064687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

HEDF II UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 174.800,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.840.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 avril 2013

L'Associé Unique de HEDF II UK S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant B de la Société à partir du 22 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

HEDF II UK S.à r.l.

Référence de publication: 2013052692/18.

(130064327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 141.425,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.018.

—
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé signé en date du 21 mars 2013 que WPP Luxembourg Beta S.à r.l., associé de la Société, a cédé la part sociale détenue dans la Société à WPP Luxembourg S.à r.l., autre associé de la Société.

De sorte qu'à compter du 21 mars 2013, le capital social de la Société est réparti comme suit:

- WPP Luxembourg Holdings S.à r.l. détient 103.499 parts sociales ordinaires;
- WPP Luxembourg Holdings Six S.à r.l. détient 1 part sociale ordinaire;
- WPP Luxembourg Holdings Two S.à r.l. détient 1 part sociale ordinaire;
- WPP Luxembourg Holdings Three S.à r.l. détient 37.906 parts sociales ordinaires;
- WPP Luxembourg S.à r.l. détient 3 parts sociales ordinaires;
- WPP Luxembourg Beta Three S.à r.l. détient 1 part sociale ordinaire;
- WPP Luxembourg Beta Two S.à r.l. détient 1 part sociale ordinaire;
- WPP Luxembourg Holdings Seven S.à r.l. détient 1 part sociale ordinaire;
- WPP Luxembourg Gamma S.à r.l. détient 6 parts sociales ordinaires;
- Luxembourg Finance Holdings Six C.V. détient 1 part sociale ordinaire;
- WPP Luxembourg US Holdings S.à r.l. détient 1 part sociale ordinaire;
- WPP Luxembourg Gamma Five S.à r.l. détient 3 parts sociales ordinaires;
- WPP Luxembourg Gamma Four S.à r.l. détient 1 part sociale ordinaire;

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013053098/29.

(130064983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Sailux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 44.793.

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SAILUX S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 44793 ayant son siège social à Luxembourg au 62, avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 499 du 22 octobre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1408 du 17 décembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille huit cent dix (9.387.810) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente millions d'euros (EUR 30.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Montant des tantièmes alloués aux administrateurs;
2. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
3. Rapports de gestion du conseil d'administration et du réviseur;
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 et affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au réviseur;
6. Démission du Conseil d'administration;

7. Dissolution de la société et mise en liquidation.
8. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Pour une raison technique il est décidé de reporter la décision à une assemblée générale à tenir ultérieurement.

Deuxième résolution

Pour une raison technique il est décidé de reporter la décision à une assemblée générale à tenir ultérieurement.

Troisième et Quatrième résolution

Pour une raison technique il est décidé de reporter la décision à une assemblée générale à tenir ultérieurement.

Cinquième résolution

Pour une raison technique il est décidé de reporter la décision à une assemblée générale à tenir ultérieurement.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs en la personne de Messrs. Giorgio Bedogni, Massimo Aliverti, Duccio Andrea Donati, Jean Hoffmann, Marc Koeune, et Andrea Dany.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16983. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049457/69.

(130060420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.089.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Capital Partners III LP", a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 April 2013.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of "PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.", (the "Company") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168089, incorporated by a deed of the undersigned notary on March 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of May 21, 2012. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2171 of August 31, 2012.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The Sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand three hundred and fifty-three point seventy-five US DOLLARS (3,353.75 USD) to bring it from its present amount of sixteen thousand six hundred and forty-six point twenty-five US DOLLARS (16,646.25 USD) to twenty thousand US DOLLARS (20,000.- USD) with creation of three hundred and thirty-five thousand three hundred and seventy-five (335,375) new shares, having a par value of one cent (USD 0.01) each by transformation into capital of a part of the "Share premium account".

Proof of such the existence of the account of "Share premium account" was given to the undersigned notary by a balance sheet of the Company, as of March 31, 2013, who expressly states this.

The balance sheet will remain attached to the present deed.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

Art. 6. "The subscribed capital is fixed at twenty thousand US DOLLARS (20,000.- USD) divided into two million (2,000,000) shares, having a par value of one cent (USD 0.01) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

«Pamplona Capital Partners III LP» une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors III Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2013.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'unique associé de «PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 168089, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258 du 21 mai 2012. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2171 du 31 août 2013.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois mille trois cent cinquante-trois virgule soixante-quinze US DOLLARS (3.353,75 USD) afin de le porter de son montant actuel de seize mille six cent quarante-six virgule vingt-cinq US DOLLARS (16.646,25 USD) à vingt mille USD (20.000.- USD) par l'émission de trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-quinze (335.375) actions nouvelles, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01 USD), par transformation en capital d'une partie du poste «Prime d'émission».

La preuve de l'existence du poste «Prime d'émission» a été rapportée au notaire instrumentant sous forme d'un bilan de la Société, arrêté au 31 mars 2013, qui le reconnaît expressément.

Ce bilan restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à vingt mille US DOLLARS (20.000,- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01 USD), toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 avril 2013. Relation: EAC/2013/4846. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013049413/93.

(130060405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Total Management Associates S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.654.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «TOTAL MANAGEMENT ASSOCIATES S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.654, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination de TOTAL MANAGEMENT ASSOCIATES S.à r.l. suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 315 du 10 juillet 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 336 du 8 février 2008.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Stanislas Paul VERWILGHEN, demeurant à B-1421 Ophain, 14, avenue du Verger,

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph DELREE, avec adresse professionnelle 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux,

et comme scrutateur Monsieur Pierre-Antoine VERWILGHEN, demeurant à B-1180 Bruxelles, 208, avenue de Mésidor,

Le Président expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2. Changement du statut de la société en celui d'une société unipersonnelle et modification subséquente des articles 9 et 14 des statuts.

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts.

4. Modification de l'article 17, premier alinéa des statuts.

5. Suppression des mots «et pour la première fois en 2001» au premier alinéa de l'article 20 des statuts.

6. Acceptation de la démission des trois administrateurs actuels.

- Décharge.

7. Acceptation de la démission de l'administrateur-délégué actuel.

- Décharge.

8. Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

9. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

10. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.

- Décharge

11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

12. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi à Weiswampach».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer le statut de la société en celui d'une société unipersonnelle.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 9, un nouvel alinéa 1^{er} de l'article 11 et le 3^{ème} alinéa de l'article 14 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Alinéa 1.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires. Une personne morale peut être nommée administrateur. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 11. Nouvel alinéa 1^{er}.** (l'actuel alinéa 1^{er}, devenant l'alinéa 2). Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

« **Art. 14. Alinéa 3.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «TOTAL MANAGEMENT ASSOCIATES S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17, premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Alinéa 1^{er}.** La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.»

Cinquième Résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les mots «et pour la première fois en 2001» au premier alinéa de l'article 20 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des trois administrateurs actuels, à savoir: SOBELUDE S.A., Madame Axelle REGOUT et Monsieur Stanislas VERWILGHEN.

Par vote spécial elle leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Pierre Antoine VERWILGHEN de sa délégation à la gestion journalière.

Par vote spécial elle lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveaux administrateurs les quatre personnes suivantes:

- Monsieur Stanislas Paul VERWILGHEN, né le 05 mars 1938 à Saint-Nicolas (Waes), demeurant à B-1421 Ophain, 14, avenue du Verger, Président,
- SOBELUDE S.A., R.C.S.Luxembourg B Numéro 45.425, avec siège social à L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn, représentée par son représentant permanent Monsieur Stanislas P. VERWILGHEN, ci-après qualifié,
- Monsieur Pierre Raymond VAN WASSENHOVE, né le 26 juillet 1943 à Hasselt, demeurant à L-9019 Warken, 37, rue de Burden,
- Monsieur Pierre-Antoine VERWILGHEN, né le 15 mai 1972 à Uccle, demeurant à B-1180 Uccle, 208, avenue de Messidor,

Leurs mandats expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Neuvième résolution

L'assemblée générale nomme au poste de nouvel administrateur-délégué.

- Monsieur Pierre-Antoine VERWILGHEN, préqualifié.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Dixième résolution

L'assemblée générale révoque FIDUO (anciennement MAZARS) de son poste de commissaire aux comptes.

Onzième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

- FOP COGEST S.A., R.C.S.Luxembourg B Numéro 148.717, avec siège social à L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: S. P. Verwilghen, J. Delree, P.-A. Verwilghen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 avril 2013. Relation: LAC/2013/15730. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049499/130.

(130060403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Huaros, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.726.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of April.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Huaros Holdings Coöperatief U.A., a cooperative (coöperatie) with excluded liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat at Amsterdam, the Netherlands and its office address at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, in the process of being registered with the trade register of the Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) in the Netherlands,

here represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, whose professional address is 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Huaros, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand Canadian dollar (CAD 20,000.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form without nominal value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes. i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. or another date that is specified by the Board or in a notice to the shareholders. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Huaros Holdings Coöperatief U.A., represented as stated above, subscribes for one thousand two hundred fifty (1,250) shares in registered form without nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand Canadian dollar (CAD 20,000.-).

The amount of twenty thousand Canadian dollar (CAD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€ 1.200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Andre Jan BURBA, manager, born on July 31, 1973 in Warsaw, Poland, with professional address at 60 East 42nd Street, 50th Floor, New York, NY USA 10165; and

- Ted Tenjen MAA, manager, born on August 30, 1981 in Houston, Texas, USA, with professional address at 60 East 42nd Street, 50th Floor, New York, NY USA 10165.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Pierre CLAUDEL, company director, born on May 23, 1978 in Schiltigheim (France), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

- Jonathan LEPAGE, company director, born on August 27, 1975 in Namur (Belgium), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. The registered office of the Company is located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour d'avril,

Par devant le soussigné Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Huaros Holdings Coöperatief U.A., une coopérative (Coöperatie) à responsabilité exclue constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse au Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, en cours d'immatriculation avec le registre du commerce de la Chambre de Commerce (Kamer van Koophandel) aux Pays-Bas,

représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle au 18-20. Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Huaros, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

I. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

III. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures ou tout autre date qui est spécifiée par le Conseil ou dans une notice aux actionnaires. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

V. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre deux mille treize (2013).

Souscription et Libération

Huaros Holdings Coöperatief U.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Andre Jan BURBA, gérant de sociétés, né le 31 juillet 1973 à Varsovie, Pologne, avec adresse professionnelle au 60 East 42nd Street, 50th Floor, New York, NY USA 10165; et
 - Ted Tenjen MAA, gérant de sociétés, né le 30 août 1981 à Houston, Texas, USA, avec adresse professionnelle au 60 East 42nd Street, 50th Floor, New York, NY USA 10165.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Pierre CLAUDEL, gérant de sociétés, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim, France, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et
 - Jonathan LEPAGE, gérant de sociétés, né le 27 août 1975 à Namur, Belgique, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 avril 2013. Relation: ECH/2013/727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051344/518.

(130063361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) V, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.289.

1. By a decision taken on 20 March 2013, the joint administrators of the Company decided to transfer the registered office of the Company from L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll to L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch.

2. By a decision taken on 20 March 2013, the sole manager of the Company, the company Hellas Telecommunications (Luxembourg), a private limited liability company, in "Administration", decided:

- to appoint Mr. Martin Rutledge, born on 29 June 1950 in Antrim (United Kingdom), residing professionally at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, as permanent representative in replacement of Mr. Michael Mark Comer-Jones, being understood that the powers of this newly appointed permanent representative, will remain suspended until the end of the Administration proceedings;

- to transfer its registered office from L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll to L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch.

Suit la version française du texte qui précède:

1. Par décision prise en date du 20 mars 2013, les syndics («Joint Administrators») de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll au L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch.

2. Par décision prise en date du 20 mars 2013, le gérant unique de la Société, la société Hellas Telecommunications (Luxembourg) en «Administration», société à responsabilité limitée, a décidé:

- de nommer Monsieur Martin Rutledge, né le 29 juin 1950 à Antrim (Royaume-Uni), établi professionnellement à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, représentant permanent en remplacement de Monsieur Michael Mark Corner-Jones,

étant entendu que les pouvoirs du nouveau représentant permanent resteront suspendus jusqu'à la clôture de la procédure d'insolvabilité dite «Administration»

- de transférer son siège social du L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll au L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013049230/30.

(130060285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

HEVAF LS 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.567.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 avril 2013

L'Associé Unique de HEVAF LS 17 S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Kenneth MacRae en tant que gérant de la Société à partir du 22 avril 2013;

- De nommer:

* Madame Rekha Sookloll, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 22 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2013.

HEVAF LS 17 S.à r.l.

Référence de publication: 2013052697/18.

(130064326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Lux Finance Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 176.651.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt cinq mars.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme M2R S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175.805, dont le siège social est à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, représenté par son administrateur, la société anonyme EUROFINANCE CORP S.A., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.257, dont le siège social est à L-1463 Luxembourg, 29 rue de Fort Elisabeth, représenté par son administrateur, Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Ladite comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «LUX FINANCE TRUST S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se

produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet:

(i) la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles;

(ii) le commerce en général, importation, exportation, achat, vente, distribution, vente en gros, demi-gros et détail de tous biens, produits et marchandises de toute nature en gros ou en détail;

(iii) la création, acquisition, exploitation, location-gérance de tous fonds de commerce - commerce général, achat-vente, import-export, distribution, représentation, négoce, concession commerciale, commissionnement de tous produits, matériels, denrées ou marchandises

(iv) toutes activités ou opérations dans les domaines de l'agriculture, du commerce et de l'industrie;

(v) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine du conseil en gestion d'entreprise, du conseil en commercialisation de produits et services, du conseil en définition de stratégie commerciale et/ou marketing, du conseil en gestion des ressources humaines;

(vi) la prestation de services aux entreprises luxembourgeoises et étrangères dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat ainsi que les reportages photographiques et tous dérivés artistiques comme, notamment, la conception de site internet et de supports publicitaires au sens large;

(vii) toutes autres activités commerciales à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée comme notamment toute mission de conseil, étude, conception, développement et organisation;

(viii) tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la création, la valorisation et la gestion de brevets, de marques, d'enseignes via la mise en gestion, l'achat, la vente, la revente, la location ou la mise à disposition aux tiers desdits brevets, marques et enseignes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée. Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux (2) mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de un (1) mois commençant à courir à l'expiration du délai de 2 (deux) mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

Si un des actionnaires souhaite céder ses actions à un tiers (le Cessionnaire pressenti), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision, par lettre recommandée au cédant, au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le cédant dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions sera déterminé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du cédant dans le délai de six (6) mois visé à l'alinéa précédent, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le cédant peut réaliser la cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions telles que prévues dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un actionnaire, qui est contrôlée par un actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un actionnaire.

Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;
- lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;
- lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la Société peut nommer, suspendre ou révoquer les administrateurs.

Sans nier les droits particuliers qui sont conférés à l'Assemblée Générale des actionnaires comme décrits dans le paragraphe précédent, chaque décision de nommer, suspendre ou de révoquer un administrateur nécessitera l'accord de (des) l'actionnaire(s) détenteurs d'actions de classe A.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mardi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

L'Assemblée Générale doit autoriser le Conseil d'Administration à vendre, céder et acquérir, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, tout immeuble ainsi qu'à le grever de droits réels. Elle doit autoriser également le Conseil d'Administration à contracter tout prêt au nom de la Société. La décision de l'Assemblée Générale autorisant le Conseil d'Administration doivent être prises aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour une modification des statuts.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération.

Toutes les trente et un mille (31.100) actions sont souscrites par l'actionnaire unique M2R S.A., préqualifié et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est nommé au fonction d'administrateur la société anonyme EUROFINANCE CORP S.A., inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.257, dont le siège social est à L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth, représenté par son administrateur, Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé, né le 27 juillet 1955 à Lubumbashi (République démocratique du Congo), avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
La société Baycroft Limited, avec siège à Enterprise House, 21 Buckle street, LONDON E1 8NN, inscrite au Registre des sociétés anglaises sous le numéro 6289753.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

5) Le siège social est fixé à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BERCKMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2013. LAC/2013 / 13892. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050009/380.

(130061424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Cano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 176.671.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Eurofund Investments Luxembourg S.a r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number B 125 594,

here represented by Perrine CLÉMENT, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "CANO S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial

instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or email. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the share-

holders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Eurofund Investments Luxembourg S.a r.l., pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Ian Andrew SANDFORD of C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540 Spain; and
 - Mr Hermanus R.W. TROSKIE of 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit avril.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 125 594,

ici représentée par Perrine CLÉMENT, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CANO S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise.

Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., prédésignée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian Andrew SANDFORD, C/ Fotógrafo Francisco Cano, 107A Alicante / Playa de San Juan, 03540, Espagne;
et

- Monsieur Hermanus R.W. TROSKIE, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. CLÉMENT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 avril 2013.

Référence de publication: 2013050488/435.

(130062016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2013.

Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 121.945.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 23 avril 2013 que le Dr Hartmut Leser, né le 3 mars 1957 à Ravensburg (Allemagne), demeurant professionnellement à Bettinastrasse 53-55, D-60325 Frankfurt/Main, Allemagne, a été nommé comme nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 23 avril 2013 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2014.

2. Depuis le 23 avril 2013, le conseil d'administration de la Société est partant composé comme suit:

- (1) John S. Morrey,
- (2) Lutz Kalkofen,
- (3) Muriel Sosnowski,
- (4) Dr. Hartmut Leser.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013052983/20.

(130064466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 42.785,62.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 6 mars 2013:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 6 mars 2013 que Monsieur Dudley Mark Hewitt Skinner, né le 22 septembre 1956, Guildford, Royaume Uni et demeurant au 201 Bishopsgate, London, EC2M 3AE Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 6 mars 2013.

- que la décision du seul associé de la Société prise le 6 mars 2013 que Monsieur Gregory Oliver Jones, né le 19 février 1966, Royaume Uni et demeurant au 57, Kings Croft, Long Ashton, Bristol, BS41 9ED, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 6 mars 2013 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Gregory Oliver Jones
- Jeremy Hulme Vickerstaff

Fait au Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013052672/20.

(130064543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Sainternational S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.849.

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SAINTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 49849 ayant son siège social à Luxembourg au 62, avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 170 du 13 avril 1995.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1410 du 17 décembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quinze millions quatre cent mille (15.400.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent cinquante-quatre millions d'euros (EUR 154.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

comme suit:

1. Montant des tantièmes alloués aux administrateurs;
2. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
3. Rapports de gestion du conseil d'administration et du réviseur;
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2012 et affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs et au réviseur;
6. Démission du Conseil d'administration;
7. Dissolution de la société et mise en liquidation.
8. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale fixe le montant des tantièmes pour tous les administrateurs à douze mille euros (EUR 12.000,-) annuel jusqu'à la fin des mandats qui arrivent à l'échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la séance n'a pas pu se tenir à la date statutaire, tous les documents n'étant pas disponibles et approuve le report de ladite séance qui se tient à la présente date de manière extraordinaire.

Troisième et Quatrième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du réviseur, ainsi que des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice clôturé au 31.12.2012, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31.12.2012 comme suit:

	EUR
Résultats reportés:	(19 409 288.87)
Résultats de l'exercice:	5 622 137.03
Report à nouveau:	(13 787 151.84)

Cinquième résolution

Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs en la personne de Messrs. Giorgio Bedogni, Massimo Aliverti, Duccio Andrea Donati, Olivier Dorier, Peter W. Gerrard et Jean Hoffmann.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/16981. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049458/80.

(130060421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.683.

Le Bilan au 30.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013053086/11.

(130064950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Ulysse Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.983.

Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance tenue en date du 15 avril 2013

En date du 15 avril 2013, le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société de L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet immédiat.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013053081/13.

(130064289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.